



DISPOSITIONS FINANCIERES

SAISON 2017/2018

I. FINALES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE

La participation aux remboursements des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration des joueurs est calculée en fonction du tableau suivant :

Prise en charge	JUNIOR		FÉMININE		MIXTE	
	2 à 3 jours		2 à 4 jours		4 jours	
	FFB	AUTRES	FFB	AUTRES	FFB	AUTRES
	33%	67%	33%	67%	0%	100%
< 100 KM aller-retour	De 2 à 3 trajets AR De 3 à 5 repas		Entre 2 & 4 trajets AR Entre 3 & 7 repas		A la charge du joueur et/ou de sa ligue, de son comité départemental et/ou de son club.	
101 KM < aller-retour < 400 KM	1 trajet AR De 3 à 5 repas De 1 à 2 nuitées		1 trajet AR De 3 à 7 repas De 1 à 3 nuitées			
< 401 KM aller-retour	1 trajet AR De 3 à 5 repas De 2 à 3 nuitées		1 trajet AR De 3 à 7 repas De 2 à 4 nuitées			

Base de remboursement : 13€70 par repas -- 27€40 par nuit d'hôtel -- 0€23 km par kilomètre parcouru

Participation au remboursement des frais des arbitres :

La FFB participera au défraiement des arbitres dans la limite d'un budget global de 300€ pour la catégorie Féminine, 400€ pour la catégorie Mixte, et 300€ pour la catégorie Junior.

Participation au remboursement des frais du directeur de jeu et délégué :

La FFB participera au défraiement des directeurs de jeu dans la limite d'un budget global de 80€ par jour et par lieu de compétition pour toutes les finales.

La FFB participera au défraiement du délégué dans la limite d'un budget global de 200 € pour la catégorie Junior, 200€ pour la catégorie Féminine et 200€ pour la catégorie Mixte.

Participation au remboursement des frais des joueurs en provenance des DOM/TOM :

Les conditions de participation de la FFB à leur remboursement de frais sont les suivantes :

- Prise en charge des frais de repas et d'hébergement identique aux joueurs de la métropole.
- Prise en charge des frais de déplacement à partir du lieu d'arrivée du joueur en métropole jusqu'au lieu de la finale de France.

Les frais d'avion restent à la charge de la ligue d'appartenance du joueur, de son club ou de lui-même.



II. DEMI-FINALES DES CHAMPIONNATS DE France MIXTE

Participation au remboursement des frais du directeur de jeu et délégué :

La FFB participera au défraiement des directeurs de jeu dans la limite d'un budget global de 80€ par jour.

La FFB participera au défraiement du délégué dans la limite d'un budget global de 200€ pour toute la durée des demi-finales.

Participation au remboursement des frais des joueurs/joueuses :

100 % à la charge du joueur/joueuse et / ou de sa ligue, de son comité départemental et de son club.

III. TOURNOIS NATIONAUX

Montants des droits d'engagement « toutes catégories » : 55 €

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par la CNA. Ils font l'objet d'un paiement direct en ligne à la FFB au moment de l'inscription ou exceptionnellement auprès de l'organisateur pour les repêchages éventuels sur place.

Le club organisateur et/ ou la CNA a la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

Sur 55€, 10€ sont retenus pour constituer une partie de la prime de la grande finale, les 45€ restants sont reversés à la fin du tournoi, du 1^{er} au 16^{ème} joueur inclus, selon le barème ci-dessous :

REVERSIONS LORS DES TOURNOIS NATIONAUX			
Classement	Nombre de joueurs	Total des gains	% par joueur
1	1	20 %	20 %
2	1	12,5 %	12,5 %
3 – 4	2	17,5 %	8,75 %
5 – 8	4	22,5 %	5,625 %
9 – 16	8	27,5 %	3,4375 %

Après la clôture des inscriptions et 1 semaine avant le début du Tournoi, la FFB fera un virement du montant total des primes directement au club organisateur (le club aura déjà fourni un RIB à la FFB au plus tard 2 semaines avant le début du Tournoi).

Le club se chargera sur place de distribuer les primes contre émargement. Il devra restituer les documents et éventuellement le solde non versé à la FFB.

Participation au remboursement des frais du ou des directeur(s) de jeu :

La CNA participe à hauteur de 80€ par jour au défraiement d'un directeur de jeu.

Cette prise en charge sera envoyée par chèque ou virement directement au club organisateur, la semaine précédant le Tournoi, qui redistribuera ensuite la somme au(x) directeur(s) de jeu.

Montant de l'amende forfaitaire en cas de Forfait Non Excusé : 55€



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

IV. COMPETITIONS PAR EQUIPE

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par la CNA.

Le club organisateur a la liberté d'augmenter la dotation de chaque tournoi.

100% de la somme collectée sont reversés à la fin de la compétition aux 8 premières équipes.

Après la clôture des inscriptions et 1 semaine avant le début de la compétition, la FFB fera un virement du montant total des primes directement au club organisateur (le club aura déjà fourni un RIB à la FFB au plus tard 2 semaines avant le début de la coupe).

Le club se chargera sur place de distribuer les primes contre émargement. Il devra restituer les documents et éventuellement le solde non versé à la FFB.

Participation au remboursement des frais du directeur de jeu :

La CNA participe à hauteur de 80 € par jour au défraiement du directeur de jeu.

Coupe Inter-Ligues

Montants des droits d'engagement : 90 €

BARÊME DE REVERSIONS (simulation. 2880 €)			
Classement	Nombre d'équipes	% par équipe	Simulation 32 équipes
1 ^{ère}	1	35.24 %	1015 €
2 ^{ème}	1	18.23 %	525 €
3 ^{ème} & 4 ^{ème}	2	9.375 %	270 €
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	4	6.94 %	200 €

Scotch Doubles Cup

Montants des droits d'engagement : 60 €

BARÊME DE REVERSIONS (simulation. 1920 €)			
Classement	Nombre d'équipes	% par équipe	Simulation 32 équipes
1 ^{ère}	1	36.46 %	700 €
2 ^{ème}	1	17.70 %	340 €
3 ^{ème} & 4 ^{ème}	2	9.375 %	180 €
5 ^{ème} à 8 ^{ème}	4	6.77 %	130 €



V. COMPÉTITIONS INTERNATIONALES

Championnats d'Europe

La FFB fournit la totalité des **tenues vestimentaires sportives** : pour les autres tenues (dans le cas des épreuves individuelles seulement), les joueurs/joueuses devront les faire valider auprès de la CNA.

Epreuves individuelles Catégorie Homme & Femme :

La FFB octroie une enveloppe financière aux premiers joueurs/joueuses sélectionnés :

CATÉGORIE HOMME		CATÉGORIE FEMME	
	ENVELOPPE		ENVELOPPE
Joueur A	1500€	Joueuse A	1500€
Joueur B	1250€	Joueuse B	1250€
Joueur C	1000€	Autres Joueuses sélectionnées	A la charge de la joueuse
Autres Joueurs sélectionnés	A la charge du joueur		

Le nombre de joueurs/joueuses défrayés est donné à titre indicatif, la CNA et la DTN se réservent le droit de ne pas octroyer d'enveloppe à tous les joueurs/joueuses.

Cette enveloppe est la hauteur maximum à laquelle le joueur/la joueuse peut être défrayé, tout frais engagé au-delà de la somme octroyée sera à sa charge.

Le départ sera prévu au même aéroport (ou autre lieu) pour tous les joueurs défrayés. Les autres joueurs/joueuses sélectionnés seront libres de partir d'un autre lieu. Cependant, il est recommandé pour toute la délégation de partir du même lieu.

Chaque joueur/joueuse sélectionné aura le choix de résider dans une chambre simple, double ou triple. Il/elle devra en informer le secrétariat fédéral dans les temps impartis pour la réservation de l'hôtel.

Les engagements aux différents modes de jeu sont au choix de chaque joueur/joueuse sélectionné. Chacun devra en informer le secrétariat fédéral afin de faire la demande auprès de l'EPBF qui confirmera le nombre d'engagements demandés.

« Équipe » :

Si les joueurs/joueuse sélectionnés répondent aux critères stipulés dans le code sportif, la FFB prend à sa charge 50% des frais d'inscription dans l'épreuve «Par Équipe» catégories Homme & Femme.

Dans le cas où les critères de cohésion et dynamique de groupe ne seraient pas validés par la CNA et la DTN, l'engagement de l'équipe restera à la charge des joueurs/joueuses sélectionnés et souhaitant en constituer une malgré tout.



Fédération Française de Billard

Fondée en 1903

Affiliée au Comité National Olympique & Sportif Français

Agréée par le Ministère chargé des Sports

Catégorie Juniors :

La CNA effectuera le remboursement des frais engagés pour un ou deux joueurs et un accompagnant à hauteur d'un maximum de 3 200 €.

La CNA se réserve le droit de modifier le montant en fonction du lieu de déroulement de la compétition que ce soit pour l'augmenter ou le diminuer et le nombre de joueurs sélectionnés en fonction du niveau des joueurs concernés.

Si un(e) joueur(se) supplémentaire désire y participer, la CNA étudiera sa candidature avant de la valider auprès de la fédération européenne. Il n'y aura aucun remboursement de frais.

Catégories Ladies & Seniors :

La FFB octroie une enveloppe financière aux premiers joueurs/joueuses sélectionnés :

CATÉGORIE LADIES		CATÉGORIE SENIORS	
	ENVELOPPE		ENVELOPPE
Joueuse A	400€	Joueur A	400€
Joueuse B	200	Joueur B	200€
Autres Joueuses sélectionnées	A la charge de la joueuse	Autres Joueurs sélectionnés	A la charge du joueur

Cette enveloppe est la hauteur maximum à laquelle le joueur/la joueuse peut être défrayé, tout frais engagé au-delà de la somme octroyée sera à sa charge.

Les joueurs/joueuses sélectionnés sont libres de partir du lieu de leur choix. Cependant, il est recommandé pour toute la délégation de partir du même lieu.

Chaque joueur/joueuse sélectionné aura le choix de résider dans une chambre simple, double ou triple. Il/elle devra en informer le secrétariat fédéral dans les temps impartis pour la réservation de l'hôtel.

Les engagements aux différents modes de jeu sont au choix de chaque joueur/joueuse sélectionné. Chacun devra en informer le secrétariat fédéral afin de faire la demande auprès de l'EPBF qui confirmera le nombre d'engagements demandés.

Dans le cas de joueurs autofinancés

La CNA se réserve le droit de récompenser les performances de l'un de ses représentants à l'étranger par l'octroi d'une enveloppe ou de remboursements qui n'auraient pas été effectués.

Championnats mondiaux et/ou sanctionnés par la WPA/EPBF/WCBS

La CNA étudiera au cas par cas les demandes de budgets de joueurs qualifiés à un championnat de niveau mondial sanctionné par les fédérations dont la FFB est membre (EPBF - WPA - WCBS).

La FFB prend en charge les polos qui seront fournis à chaque joueuse et joueur avant le départ.

Aucun remboursement ne sera effectué sans justificatif.